

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MARDI 2 FEVRIER 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 2 février deux mil dix, à 18 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT vice-présidents ; Madame Oksana ONIS, Messieurs Maurice SIMONNET, Edouard STANIA et Bernard THOMAS, Maires ; Mesdames Sulianne STANIA, Martine THERY et Josette CLEMENT (suppléante de Monsieur Lionel GENIN excusé), MM. Jackie DERVOUT, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN, Léon GUIGOU, Alain PUTHOIS, Michel RENAULT et Jérôme VINCENT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Anne-Marie PERARD et Monsieur Edmond REVELLAT

Etait aussi présent : Messieurs TISSIER Michel (délégué suppléant des Sièges)

Secrétaire de séance : Monsieur Luc Maudet

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

❖ Modification des délégués de la commune de Chigy à la Communauté de Communes de la Vanne

Le président informe le conseil communautaire de la délibération de la commune de Chigy désignant le remplaçant de M. Philippe CUISSART à la Communauté de Communes, (*suite à sa démission du conseil municipal de Chigy*), à savoir :

Monsieur Jérôme VINCENT (*qui était suppléant*) est nommé Titulaire et Monsieur Bernard PERRIN est nommé suppléant. Le conseil communautaire entérine, à l'unanimité, cette décision et accueille Monsieur Jérôme VINCENT, présent ce jour.

❖ Elaboration d'une Carte Communale pour la Communes de Foissy sur Vanne et actualisation du projet de la carte communale de Chigy

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vanne expose au Conseil Communautaire l'intérêt qu'aurait la commune de Foissy sur Vanne à élaborer une carte communale, pour une bonne gestion de l'espace communal, pour une gestion économe du sol, pour une bonne prise en compte du risque inondation, pour la recherche de secteurs d'extension de l'urbanisation et pour répondre clairement au problème de constructibilité des terrains.

Par ailleurs, en ce qui concerne la commune de Chigy, une première carte communale fut élaborée, mais est toujours en Préfecture, en attente du visa de Monsieur le Préfet. Cette approbation fut retardée pour cause d'implication dans l'Atlas des Zones Inondables. Un nouveau document, (se substituant audit Atlas), approuvé par délibération de la commune de Chigy en date du 26 janvier 2010, vient d'être élaboré. De ce fait la carte communale de Chigy devra être étudiée de nouveau, en tenant compte des prescriptions pour les sous sols et de la cartographie des Zones submersibles.

Considérant que la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application a fait de la carte communale un document d'urbanisme opposable au tiers et pérenne, répondant à l'objectif communal.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.124-1 et suivants, R.124-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

1 - de donner un avis favorable à l'élaboration des cartes communales sur le territoire des communes de Foissy sur Vanne et de Chigy ;

2 - de demander au Préfet la transmission des éléments visés au L.121-2 du code de l'urbanisme ;

3 - de tenir à la disposition du public le porter à connaissance du Préfet ainsi que tout élément nouveau communiqué au cours de l'élaboration du document dès leur notification au maire conformément aux articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme ;

4 - de demander, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à disposition de la commune pour assurer la conduite d'études et de procédure des cartes communales;

5 - de charger le même cabinet d'urbanisme que celui qui a déjà réalisé les premières cartes communales de la communauté de Communes, de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration des cartes communales de Foissy et de Chigy, dans la mesure où les tarifs sont concurrentiels ;

6 - de donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration des cartes communales;

7 - de solliciter l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, afin qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration des cartes communales;

8 - d'inscrire cette dépense au budget au compte 202. – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme.

9 - que la concertation avec la population se fera sous forme d'informations dans la presse, d'une publication dans le bulletin d'information de chaque commune, de la tenue d'un registre à la disposition du public dans chaque mairie, d'au moins une réunion publique avec la population.

❖ **Aménagement du terrain de la décharge de Rateau à Bagneaux :**

Le président rappelle la consultation lancée auprès d'entreprises compétentes afin de remettre en état la parcelle sur laquelle se situe la décharge de Rateau à Bagneaux avant de la restituer à son propriétaire.

Il cède la parole à Monsieur Marcel Leroy, vice président chargé du dossier :

Monsieur Leroy, présente de devis de l'entreprise moins disante : Terrassement de la Forêt d'Othe, prévoyant le nettoyage, le nivellement et la remise en état du terrain, y compris la plantation de cent arbres. Le conseil communautaire, accepte ce devis d'une enveloppe globale de 3 500.00 € H.T. et charge le président de le signer.

❖ **Travaux au Syndicat d'Initiative**

Considérant l'état de délabrement de deux portes au Syndicat d'Initiative, trois devis ont été reçus. Après en avoir délibéré, suite à l'étude des devis, le conseil choisit l'entreprise Michel Martin des Clérimois, pour un montant de 3035.00€ H.T. consistant en la fourniture et la pose de deux portes de service en P.V.C. blanc, dont une avec un retardateur d'effraction et une serrure antipanique 3 points. Le président est chargé de la signature du devis. Monsieur Martin, conseiller communautaire, ayant quitté la salle lors du présent débat.

❖ **Achat de panneaux pour la Zone d'activités**

Le président rappelle que le panneau attractif indiquant la Zone artisanale de la Communauté de Commune a été endommagé et est inutilisable. Il cède la parole à Monsieur Luc Maudet, vice président chargé du dossier :

Des devis ont été demandés. Après en avoir délibéré, suite à l'étude des devis le conseil choisit l'entreprise PUBLI'DIS de Thorigny sur Oreuse pour un montant de 2 725 € H.T. consistant en la fourniture et la pose de panneaux publicitaires de format 4m x3m (pose en V). Le président est chargé de la signature du devis.

❖ **Programme de travaux – prévisions budgétaires**

Le président donne connaissance des résultats comptables de l'exercice écoulés (jointés au présent Procès verbal) et invite les conseillers à faire part de leurs souhaits en matière de travaux.

Ils suggèrent :

- Le remplacement des ordinateurs devenus vétustes,
- L'achat d'un meuble de rangement et de rideaux pour le secrétariat,
- Des travaux sur les points d'apports volontaires,
- L'élaboration de deux cartes communales (Chigy, Foissy)
- La pose de panneaux sur la Zone Industrielle
- Des travaux en relation avec l'association des Amis du patrimoine de la Vallée de la Vanne, (signalétique),
- Le balisage des chemins de randonnée,
- Le remboursement au Conseil Général de l'avance départementale qui nous a été réclamée.

Considérant l'excellent résultat budgétaire, le conseil approuve la non augmentation des taux des taxes, y compris la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère pour l'année 2010. La commission des finances en tiendra compte dans l'élaboration du prochain budget.

❖ **Aménagement d'espaces publics de loisirs à Bagneaux, Vareilles et les Sièges :**

Le président informe le conseil communautaire que des estimations ont été demandées afin de réaliser des espaces publics de loisirs :

✚ **à Bagneaux :**

Monsieur Leroy, présente le devis de l'entreprise 'Jardins' de Philippe Putois pour un montant de 14 469.80 € H.T correspondant à

- l'arrachage de haies et d'arbustes,
- au démontage et à la pose d'une clôture sur un mur en parpaings,
- à la fourniture et pose de tables et de bancs,
- à la fourniture et pose de jeux pour enfants,
- à la réalisation d'un terrain de boules.

✚ **A Vareilles :**

Monsieur Maurice Simonnet, présente le devis de l'entreprise Rouillon pour un montant de 3 755.00 € H.T correspondant à la réalisation d'un terrain de boules avec décapage du terrain et mise en place de calcaire.

Ainsi que la pose d'un panneau d'informations culturelles réalisé artistiquement relatif au calvaire de la croix brossée, s'élevant à 628,12€ H.T.

✚ **Au Sièges :**

Monsieur Edouard Stania, présente une estimation pour un montant de 14 236.00 € H.T correspondant à la réalisation d'un espace public touristique comprenant :

- Terrassements : 2920.00 euros HT
- Bancs : 1387,00 euros HT
- Passerelle en bois : 9329,41 euros HT
- Panneaux signalétiques : 600 euros HT

Le conseil communautaire, accepte de mettre en œuvre les travaux et charge le président de

- ❖ lancer un appel d'offres,
- ❖ solliciter une subvention au titre de la D.G.E.
- ❖ signer les devis et engager les travaux (lorsque le dossier de subvention sera réputé complet) dans la limite d'une enveloppe globale de 36 000 € H.T.

Questions diverses :

Ouverture au public de la déchèterie : Les conseillers communautaires suggèrent d'étudier le coût de l'allongement des plages d'ouverture au public de la déchèterie intercommunale.

Rapport de Madame Roselyne Beyaert, Vice présidente

- ❖ concernant l'organisation de la sortie culturelle en collaboration avec le RRE (regroupement pédagogique) :

Le spectacle présenté par Yonne en Scène aux enfants fut d'une grande qualité, il reste cependant à regretter des problèmes d'organisation et d'exigences techniques. La vice présidente relate la bonne coopération de Madame RIGAULT, Directrice du RRE, ainsi que la remarquable adaptation des Cars Moreau, en effet le spectacle a eu lieu le jour où les transports étaient paralysés pour cause de neige ; Ainsi, tous les enfants scolarisés dans la Communauté de Communes ont pu bénéficier de cette animation culturelle.

Considérant que certains enfants de la Communauté de communes ne peuvent, pour des raisons de regroupement pédagogique, bénéficier de ce spectacle, le président propose que pour les années à venir, il soit organisé un 'Noël tournant', ou une festivité en relation avec le festival en Othe ou autre organisme de ce genre. Il invite les conseillers communautaires à faire connaître toutes suggestions à cet effet.

- ❖ Concernant la commission 'Tourisme' :
 - Balisage des circuits de randonnées pédestres et V.T.T., les communes sont appelées à faire connaître leur besoin en panneaux, sans en omettre le sens (droite ou gauche).
 - Se mettre en synergie avec les Offices du Tourisme avoisinants, Cerisiers et Aix en Othe.

Intervention de Monsieur Edouard Stania, Maire de Les Sièges :

Monsieur Stania, rapporte aux conseillers des soucis en matière de ramassage des ordures ménagères dans les impasses de sa commune. Le président rappelle de c'est une disposition d'envergure nationale qui interdit aux camions de collecte de procéder aux marches arrière, et que la seule solution consiste à demander aux administrés ainsi pénalisés de rapprocher leur conteneur en début de voie. Chaque cas sera néanmoins analysé avec la société COVED, avec laquelle nous venons de renouveler notre contrat.

Par ailleurs, Monsieur Stania interroge le conseil sur la législation relative à l'entretien des fossés et notamment l'interdiction de tonte de ceux-ci.

Intervention de Monsieur Bernard Thomas, Maire de Foissy :

Monsieur Bernard Thomas rappelle que l'aire de Foissy est maintenant terminée et qu'il serait judicieux de l'inaugurer. Le président demande que des dates soient proposées courant avril.

De plus Monsieur Thomas, demande où en sont les demandes de devis concernant l'entretien de cette aire de détente, ainsi que celles de Bagneaux et de Chigy. Le président indique que des entreprises ont été contactées, mais qu'à ce jour, aucune n'a répondu. Elles seront relancées.

Intervention de Monsieur Jean Claude Hivert, conseiller municipal de Foissy :

Monsieur Hivert, propose la création d'une association Intercommunale de boulistes. Le président fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire mais que néanmoins une telle association (Loi 1901) peut être créée dans la commune de Foissy et accepter parmi ses membres des administrés d'autres communes. Il encourage les représentants des communes présents à la réunion à transmettre l'intention de Monsieur Hivert aux personnes susceptibles d'être intéressées dans les différentes communes.

40^{ème} anniversaire du jumelage de Villeneuve l'Archevêque avec Kirchberg :

Monsieur Rebequet, indique qu'un voyage est prévu à cette occasion du 24 au 26 septembre 2010, et qu'il serait souhaitable que la Communauté de Communes soit représentée. Il rappelle que l'Assemblée Générale de l'association se tiendra vendredi prochain, 5 février à la salle Paul Bert de Villeneuve l'Archevêque à 20h30.

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.